

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	10

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés :

Absents excusés non représentés : BASCOUL André

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

27/01/2025

Objet de la délibération

Délibération n°02/2025 : **ASSOCIATIONS : attribution subvention de fonctionnement École J-F-ESCOULEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de l'association École Jean-François-Escoulen pour l'année 2025.

Considérant l'objet de l'association de promotion et de valorisation de l'activité de tournage sur bois par l'enseignement des techniques et savoir-faire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'allouer la subvention suivante :

Association « ÉCOLE DE TOURNAGE SUR BOIS J-F. ESCOULEN » 20 400.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

PRÉCISE que le versement de la subvention sera fractionné à raison d'un versement par mois à compter du mois de janvier.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

